

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULE DU PROJET	Réhabilitation d'un ancien presbytère pour la création d'une MAM
MAITRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : Commune de St Julien du Pinet</p> <p><u>Statut juridique</u> : Commune, Collectivité locale, Statut public</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel)</u> : 4 salariés – Budget annuel de 1 325 736 € - 492 habitants</p> <p><u>Représentant légal</u> : M. Christian GIBERT, Maire</p> <p><u>Adresse</u> : 25 place Etienne Charbonnier – Le bourg – 43200 SAINT JULIEN-DU-PINET</p> <p><u>Téléphone</u> : 04 71 59 08 76</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : mairie.saintjuliendupinet@orange.fr</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 214 302 036 00014</p> <p><u>Numéro TVA</u> : FR 14214302036</p> <p><u>Numéro PDA</u> : 00331433</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser le potentiel foncier en accueillant des projets de services stratégiques en centre-bourg susceptibles de renforcer l'attractivité du territoire - Inciter à la réaffectation de locaux vacants sur des nouveaux usages au travers de projets structurants - Optimiser les dépenses énergétiques en participant à la rénovation thermique des bâtiments communaux
LOCALISATION DU PROJET	45 rue de l'église, le Bourg, Commune de St Julien du Pinet, CC des Sucs
DESCRIPTION	<p>La commune de Saint-Julien du Pinet se situe sur le territoire de la Communauté de communes des Sucs.</p> <p>La commune souhaite réhabiliter l'ancien presbytère située dans le centre bourg de la commune.</p> <p>La construction de ce bâtiment date de 1900.</p> <p>Le bâtiment est aujourd'hui vacant, et se détériore petit à petit à cause de l'humidité, de la moisissure et des fenêtres en mauvais état.</p> <p>Ainsi, la commune souhaite réhabiliter ce bâtiment pour valoriser le foncier existant, et développer de nouveaux usages pour rendre le centre bourg de la commune plus attractif.</p> <p>La réhabilitation du bâtiment comprend plusieurs volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Menuiserie • Electricité • Plâtrerie peinture • Maçonnerie <p>Cette réhabilitation permettra d'accueillir une maison d'assistante maternelle (MAM) sur la commune avec 2 assistantes maternelles agréées.</p> <p>Un nouveau service sera donc disponible pour les habitants.</p>

	Cette réhabilitation permettra de réaffecter des locaux vacants vers un nouvel usage, et apporter un service complémentaire sur la commune.		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	Date prévisionnelle de début de projet : 22/09/2025 Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	Electricité	3 300.00 €	
	Menuiserie	12 533.30 €	
	Plâtrerie/Peinture	15 660.20 €	
	Maçonnerie	27 845.00 €	
	TOTAL	59 338.50 €	
	TOTAL ELIGIBLE LEADER	59 338.50 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	14 427.02 €	Subvention sollicitée
	CAF Haute Loire	33 043.78 €	Convention du 08/12/2025
	TOTAL Aides Publiques	47 470.80 €	80 %
	Autofinancement	11 867.70 €	20 %
	TOTAL Financement	59 338.50 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION			
FA n°1 – Territoire attractif – Centres-Bourgs - AAP 1.1			
Critères de sélection	Items de qualification	Éléments de réponse <i>Proposition : 75/100</i>	Pondération AAP 1.1 (Si item validé, la note max est attribuée)
<u>Empreinte économique</u> : Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	Le projet permettra de générer des recettes via la location de l'appartement.	5/5
	<i>Le projet renforce l'attractivité du centre-bourg</i>	Le projet permettra de renforcer l'attractivité du centre bourg en valorisant le foncier existant.	25/25
	<i>Le projet permet d'améliorer l'offre de services avec la création/modernisation d'un service à destination des usagers</i>	Le projet permettra de proposer un nouveau service aux acteurs du territoire en proposant de nouveaux modes de garde pour les familles du territoire.	10/10
<u>Empreinte territoriale</u> : Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	Le projet s'inscrit dans le cadre d'une politique globale d'aménagement du centre bourg.	5/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire (rayonnement du projet)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet présente une utilité sociale (prise en compte des besoins des habitants actuels et futurs)</i>	Cette réhabilitation renforcera le tissu social de la commune, et son dynamisme global.	20/20
<u>Empreinte environnementale</u> : Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	La réhabilitation de cette cure améliorera sa consommation énergétique.	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/15
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		22/09/2025	RDD PDA

AVIS CONSULTATIF DU COMITE D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif	13/11/2025
	<ul style="list-style-type: none"> - La commune a délibéré lors du Conseil Municipal en date du 18/09/2025 pour valider le plan de financement prévisionnel. - La commune a réalisé la consultation et notifié les entreprises retenues. Les travaux ont commencé le 15/10/2025. 	
PROPOSITION DU COMITE D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs	01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none"> - La commune a obtenu une aide de la CAF dans le cadre d'une convention, en date du 08/12/2025, d'un montant de 45 000 € (dotation de 7 500 €/place). 7 places prévues au sein de la MAM. - La base de dépense retenue de la CAF est différente de l'assiette LEADER. L'assiette éligible comprend les travaux d'investissement (sauf les menuiseries) et l'acquisition du terrain pour 17 000 € non pris en compte dans LEADER. La base commune s'élève à 46 805.20 €. - Le montant de la CAF à prendre en compte dans le plan de financement LEADER s'élève donc à 33 043.78 €. - Compte tenu de ces éléments, le dossier sera présenté en sélection lors du Comité de Programmation du 20/07/2026. 	
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITE DES FINANCEURS		14 427.02 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION		Retenu/Non-retenu
NOTE DE SELECTION RETENUE		/100